FORÊT
•NATURE

OUTILS POUR UNE GESTION
RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS

Tiré à part de la revue **Forêt.Nature**

La reproduction ou la mise en ligne totale ou partielle des textes
et des illustrations est soumise à l'autorisation de la rédaction

foretnature.be

Rédaction : Rue de la Plaine 9, B-6900 Marche. info@foretnature.be. T +32 (0)84 22 35 70

Abonnement à la revue Forêt.Nature :
librairie.foretnature.be

Abonnez-vous gratuitement à Forêt.Mail et Forest.News :
foretnature.be

Retrouvez les anciens articles de la revue
et d'autres ressources : **foretnature.be**

CRÉATION D'UNE PLATE-FORME PARTICIPATIVE pour la Forêt de Soignes

CHRISTOPHE HEYNINCK

asbl Forêt Wallonne

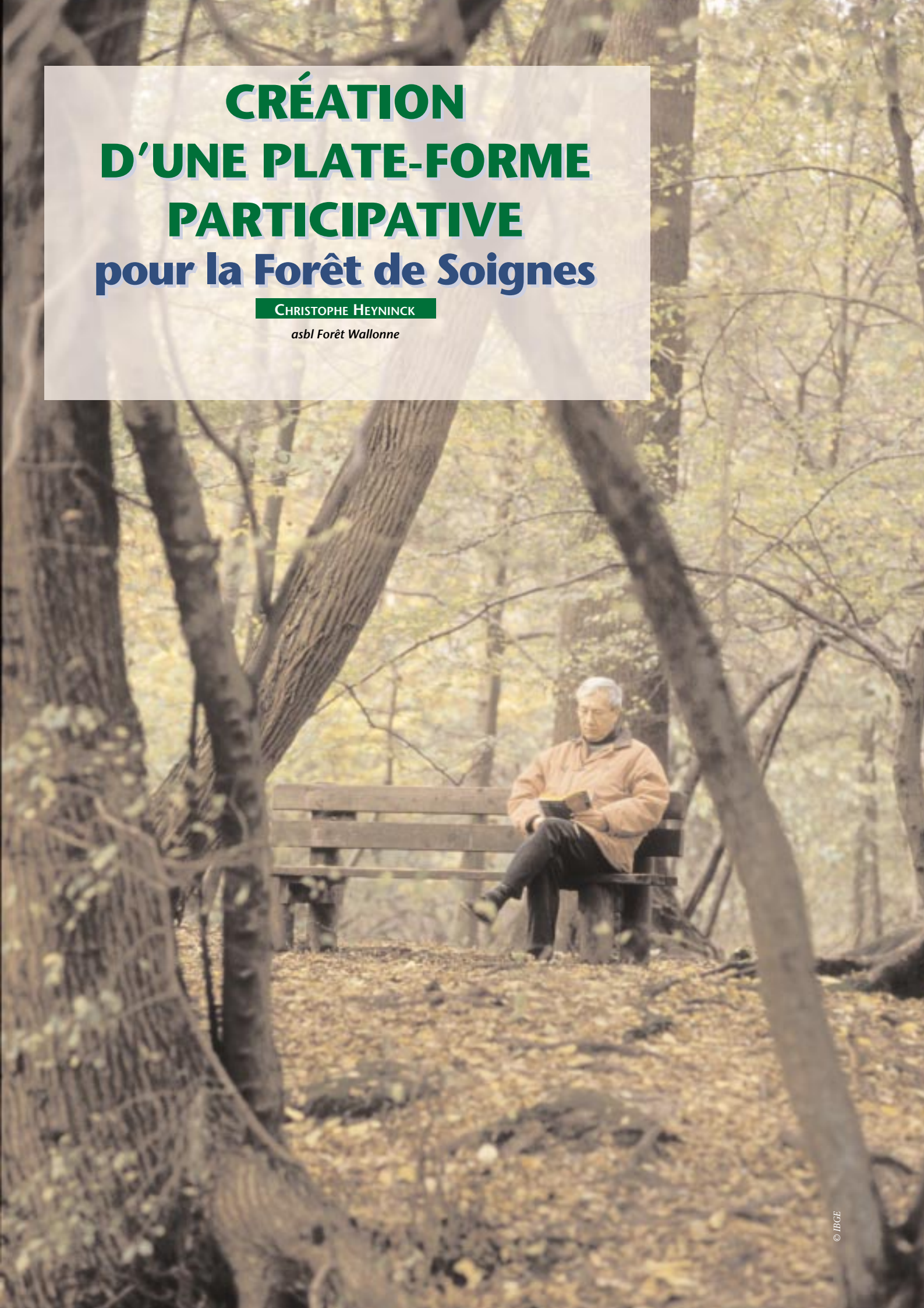

© IBGE

La première réunion de la « plate-forme participative de la Forêt de Soignes » a eu lieu début juin. Afin d'en connaître un peu plus sur ce nouvel outil mis à la disposition de ses gestionnaires, Forêt Wallonne est allée à la rencontre de l'un d'eux : Stéphane Vanwijnsberghe, ingénieur responsable du Département des Bois et Forêt à l'IBGE (Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement).

La Forêt de Soignes est un massif trans-régional. Il est situé à 40 % en Région bruxelloise, 6 % en Région wallonne et 54 % en Région flamande. La partie bruxelloise représente un peu plus de 1 750 ha et sa gestion est assurée par l'IBGE au travers de 2 brigades de 4 gardes forestiers chacune. Des équipes d'ouvriers forestiers assurent la réalisation des travaux, ils sont 6 par brigade.

Une particularité par rapport aux deux autres régions du pays vient déjà s'insérer ici : en plus des personnes que nous venons d'évoquer, sont également présents sur le terrain des « surveillants » forestiers chargés, entre autres, de renseigner et sensibiliser le public au respect de la forêt. Ils n'ont pas de rôle dans la gestion forestière proprement dite. Leur entrée en service date de 1995, lorsque fut approuvée la nouvelle ordonnance sur la circulation dans les bois et forêt de la Région de Bruxelles-Capitale.

D'autres particularités existent, toutes inhérentes à cette permanente et importante présence du public dans la forêt. La moindre n'est pas le long parcours de l'administration pour faire approuver un plan de gestion aux responsables politiques. Plan de gestion qui doit à la fois intégrer toutes les opérations sylvicoles, indispensables au bon fonctionnement de la forêt, et en même temps faire en sorte que le public puisse mener, dans le respect de la forêt, toutes les activités qu'il y a importées.

Cet antagonisme est, semble-t-il, si fort que le dernier plan de gestion à avoir été approuvé fut celui de 1894 ! Celui de 1977 a attendu tant d'années pour être approuvé qu'il s'est fait rattraper par son successeur.

UN PLAN DE GESTION TOUT NEUF

La première étape d'élaboration du nouveau plan de gestion fut l'œuvre de l'administration. Pour cela elle s'est basée sur les données traditionnelles pour la réalisation d'un plan d'aménagement (données climatiques, géologiques, pédologiques, phytosociologiques, topographiques, historiques, peuplements…) mais complétées par des études de fréquentation du public dont une série d'enquêtes qui visaient à connaître le degré de satisfaction du public à l'égard de la gestion qui est actuellement menée.

Le plan de gestion a ensuite été rédigé et soumis à enquête publique à la fin de l'année 2000. Il a suscité la réaction d'environ 4 000 personnes, preuve éclatante, s'il en fallait, de l'intérêt porté par les bruxellois sur leur forêt péri-urbaine. Les remarques, commentaires et autres propositions ont été analysés et ont réorienté le projet sur certains points. Il est actuellement entre les mains des instances régionales. On espère qu'il sera approuvé pour la fin de l'année.

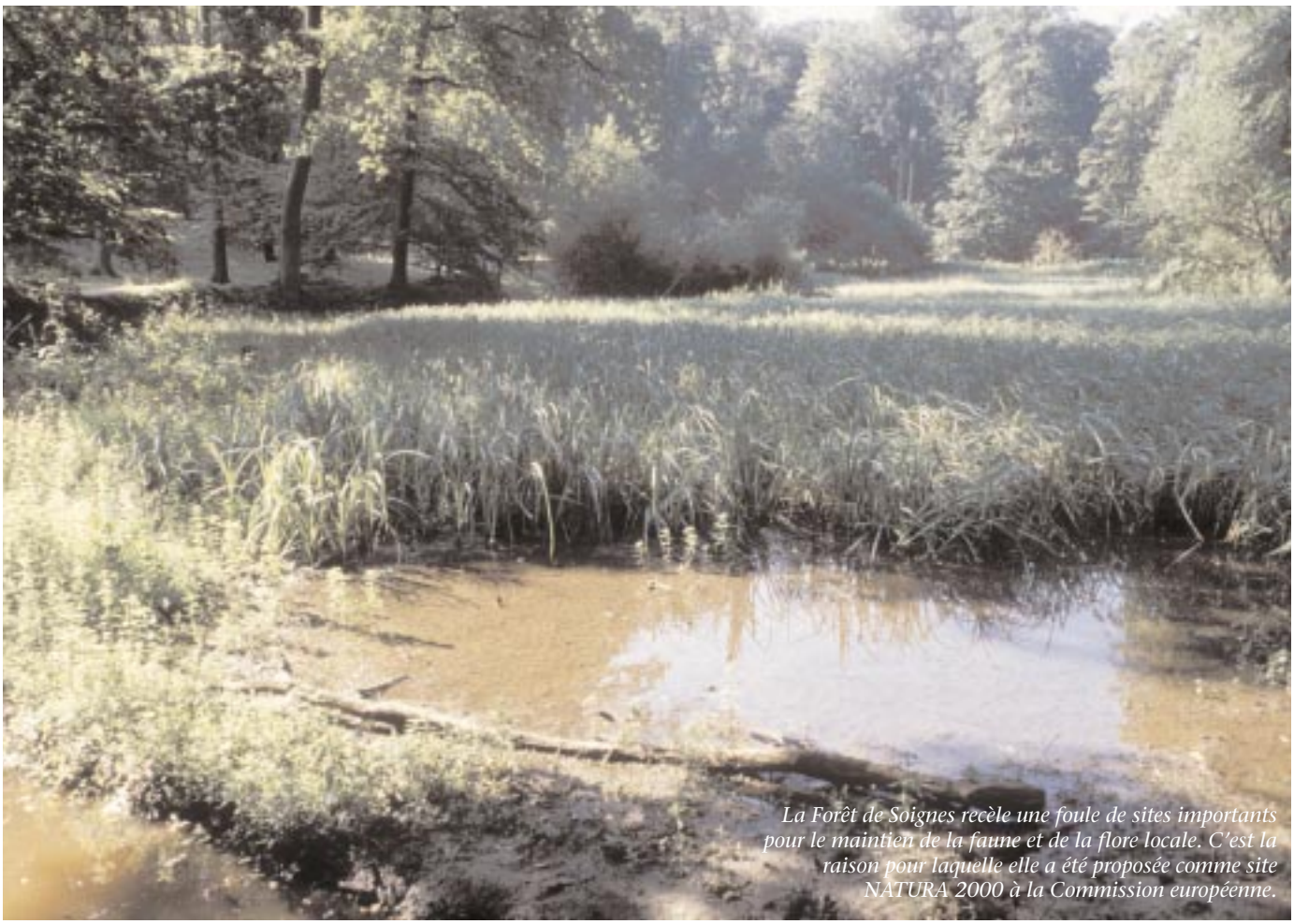

La Forêt de Soignes recèle une foule de sites importants pour le maintien de la faune et de la flore locale. C'est la raison pour laquelle elle a été proposée comme site NATURA 2000 à la Commission européenne.

© IBGE

Toutes les démarches entreprises pour la réalisation du plan visent à intégrer la réalité bruxelloise dans la gestion durable de la Forêt de Soignes. Cette réalité, c'est l'accueil permanent du public en forêt et tout ce qui en découle, c'est-à-dire, essentiellement, l'aspect paysager et récréatif ; ainsi que les données liées à la conservation de la nature. En effet, la Forêt de Soignes a été proposée au niveau européen comme Zone Spéciale de Conservation au sens de la directive Habitat. Le nouveau plan de gestion a tenté d'incorporer ces données fondamentales.

LA PRODUCTION DE BOIS AU SECOND PLAN

La production de bois ne fait pas partie des objectifs prioritaires mais cela n'empêche que, sans être une priorité, le bois produit sera exploité. La notion est subtile mais il s'agit de bien faire la différence entre les deux points de vue : il n'y a pas de volonté de production de bois, ce qui n'empêche que la sylviculture menée produit un bois de qualité. Pour s'en convaincre, sur la Région de Bruxelles-Capitale, en moyenne 6 000 m³ sont mis en vente annuellement et c'est en Soignes qu'on obtient les prix les plus hauts du pays pour le hêtre.

Prenons un exemple concret. Un des objectifs poursuivis est le maintien de la hêtraie cathédrale sur 50 % de la surface du massif. La révolution a donc été poussée à 200 ans. Avec une sylviculture de production de bois, on ferait actuellement du hêtre en 120 ans. Dans le cas de la Forêt de Soignes, les éclaircies sont effectuées dans le but d'arriver à un peuplement de hêtraie cathédrale. Conjointement à ce but, les éclaircies et les parcelles mises en régénération tentent de sortir du bois de qualité qui pourrait intéresser les acheteurs.

Ceci est bien sûr un exemple parmi d'autres et toute la Forêt de Soignes ne va pas être traitée en hêtraie cathédrale. Certaines zones, plus soumises à la pression du public, seront décrétées à priorités paysagère et récréative, d'autres dédiées à la conservation de la nature. À cet égard, des cartes de fréquentation ont même été levées afin de connaître les intensités d'utilisation des chemins et les endroits où le public s'en écarte…

UNE PLATE-FORME PARTICIPATIVE

L'enquête publique proposée aux bruxellois représentait une démarche surtout consultative, relativement courante. La plate-forme, elle, constitue une approche réellement participative pour les utilisateurs de la forêt. On va donc franchir l'étape supplémentaire qui est d'intégrer directement les représentants des différents types de publics fréquentant la forêt dans une démarche de construction de projet. Cette manière de faire permettra, justement dans le cadre de la mise sur pied d'un projet ou d'un chantier, d'intégrer les remarques dès les premières phases de construction.

La plate-forme est donc constituée des différents groupes d'utilisateurs. Un de ses objectifs connexes est d'amener tous ces acteurs à prendre conscience

CARTE DE FRÉQUENTATION DU PUPLIC DANS LA FORÊT DE SOIGNES

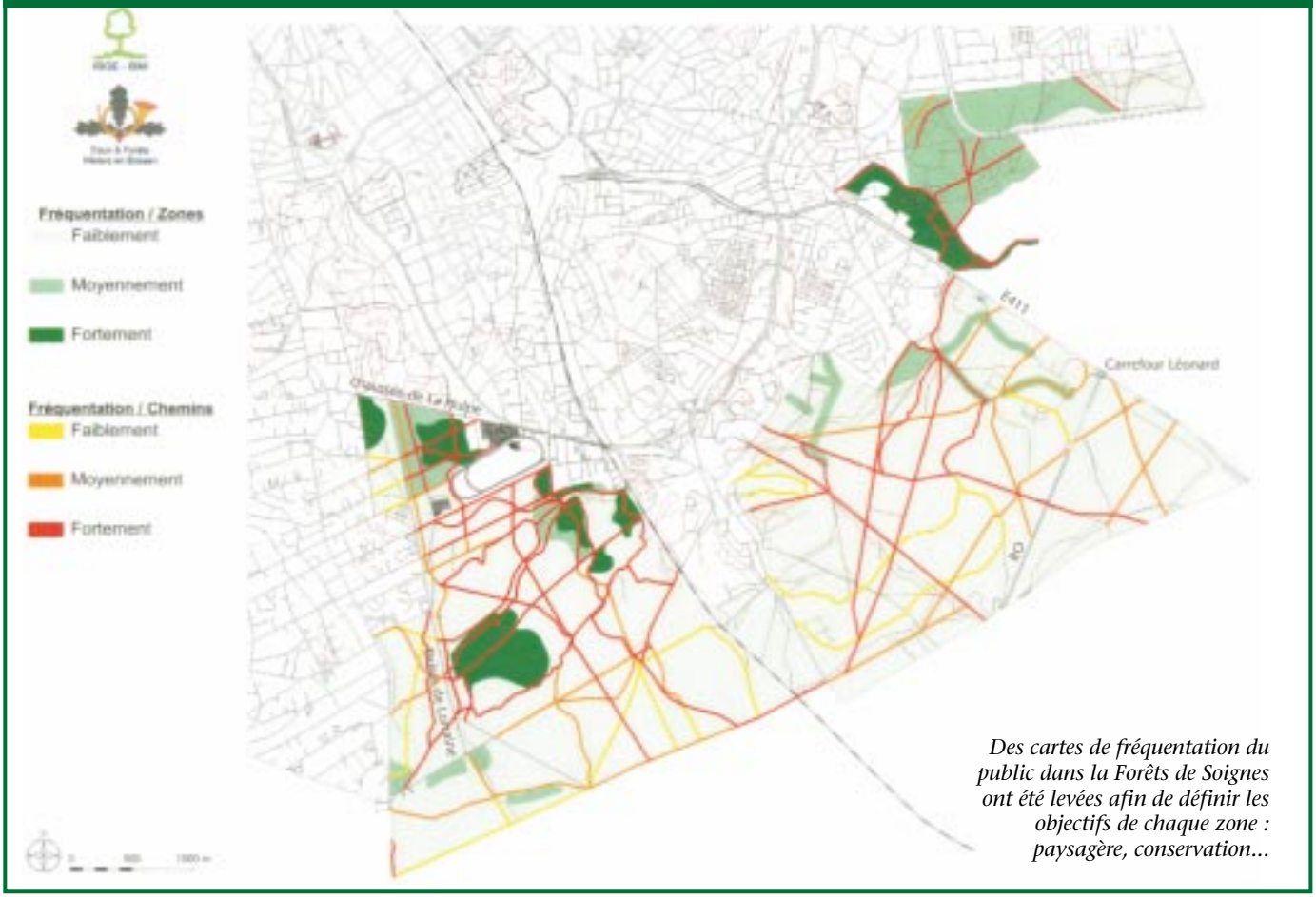

Des cartes de fréquentation du public dans la Forêts de Soignes ont été levées afin de définir les objectifs de chaque zone : paysagère, conservation...

Trois associations ont répondu ensemble à l'appel d'offre de l'IBGE pour la création de la plate-forme. Elles avaient, au départ, été consultées séparément mais elles ont, de leur propre initiative, décidé de créer un consortium pour gérer ce projet. Ainsi, la Fondation Roi Baudouin, le WWF et la Fondation pour les Générations Futures ont monté le projet et chargé Goéric Timmermans, en tant que consultant privé, de gérer au quotidien la plate-forme.

À côté de l'organisation des réunions, vient la mise en place des différents outils de communication comme un site internet, un comité d'accompagnement, une *newsletter* pour le public... Il s'agit aussi de faire connaître la plate-forme dans le cadre des différentes manifestations qui se dérouleront en Région bruxelloise.

Si vous vous sentez concerné par le sort de la Forêt de Soignes, que vous êtes représentatif d'une catégorie d'utilisateurs et désireux de participer à cette nouvelle dynamique, vous êtes invité à prendre contact avec le coordinateur de la plate-forme :

Goéric Timmermans
tél. : 02 675 88 21
e-mail : fdszw@gotim.be
www.foretdesoignes.net

qu'ils ne sont pas les seuls utilisateurs et qu'il y a nécessité de faire des compromis entre eux sur les différents objectifs. Il y aura ainsi une meilleure compréhension des problématiques et, éventuellement, des changements dans le comportement de chacun.

Les types d'acteurs sont l'IBGE, les secteurs récréatifs, les marchands de bois, la police locale, les asbl de protection de la forêt, de conservation de la nature, bref tous ceux qui, de près ou de loin, ont quelque chose à voir avec la Forêt de Soignes. Sont également présents des représentants de la Direction de la Division de la Nature et des Forêts de Mons, gestionnaire de la partie wallonne de la Forêt de Soignes ainsi que des représentants de la partie flamande.

LA REPRÉSENTATIVITÉ

Tout le challenge consiste également à trouver des personnes qui soient vraiment représentatives des utilisateurs. Rien qu'au niveau des promeneurs, par exemple, on en dénombre plusieurs catégories. Il y a les promeneurs seuls, ceux en groupe, ceux avec chiens, les cyclistes du « dimanche », les cavaliers... Le groupe « promeneurs » présente donc déjà, à lui-seul, une grande diversité...

Le groupe des cavaliers peut être facilement représenté puisque ceux-ci se retrouvent généralement au sein des manèges des environs. Pour les cyclistes, le problème est plus complexe. Non seulement, les associations de cyclistes se situent à des niveaux national ou régional mais elles sont bien loin de regrouper l'ensemble des cyclistes fréquentant la forêt. La plate-forme s'est finalement tournée vers les commerçants et les distributeurs de vélos.

Il y a également des problèmes de représentation entre tranches d'âges. Il est remarquable, par exemple, qu'aucun participant, jusqu'à présent, n'ait en-dessous de 30-35 ans. Il est très difficile de toucher les plus jeunes ou les adolescents, comme les mouvements de jeunesse, par exemple. Ils sont représentés par leurs parents ou d'autres adultes et n'expriment donc pas directement leurs *desiderata*.

Enfin, certains types d'utilisateurs, peu représentatifs d'un point de vue purement numérique (les pêcheurs par exemple), ont également été invités. Ils peuvent dès lors profiter d'un droit de parole auquel ils n'ont généralement pas droit. Ici, ce n'est pas la loi du plus fort qui règne mais bien la recherche du compromis le plus large possible.

Actuellement, il y a une cinquantaine de personnes qui participent à la plate-

© IBGE

Les pêcheurs sont sans doute les moins nombreux parmi les utilisateurs de la forêt. Grâce à la nouvelle plate-forme, ils devraient néanmoins avoir l'occasion de faire entendre leur voix.

forme mais ce nombre est amené à être complété et à évoluer en fonction des différents thèmes abordés.

FONCTIONNEMENT DE LA PLATE-FORME

La plate-forme a été divisée en différentes commissions qui réunissent des groupes d'une petite dizaine de personnes sur des sujets très concrets. Régulièrement, des séances plénières verront les différentes commissions rendre compte à l'ensemble de la plate-forme de l'évolution des résultats de leur travail. Ainsi, tous seront mis au courant des débats en cours.

Les thèmes qui ont été définis lors de la première réunion sont l'information et la sensibilisation du public à la forêt, le chantier d'aménagement du Rouge-Cloître et la mise à quatre voies de la ligne de chemin de fer Bruxelles-Namur. Ce dernier projet, d'une grande envergure, risque de nécessiter des expropriations et aura un impact certain sur la forêt.

Pour que les débats soient constructifs, la première étape de travail des commissions est de s'informer le plus objectivement possible sur les différents aspects de la problématique. Ce rôle revient aux commissaires qui sont chargés de faire comprendre les tenants et aboutissants des projets et de mettre toutes les cartes dans les mains de la commission. Cela permettra de lever les problèmes qui se posent et proposer des solutions.

Ces solutions devront bien sûr s'insérer au sein des contraintes déjà présentes : la réalité budgétaire de l'administration, la disponibilité en main-d'œuvre et évidemment les lignes directrices du plan de gestion de la Forêt de Soignes. Il y a également un cadre législatif régional, national et international à respecter.

UNE OBLIGATION DE RÉSULTATS

Il y a une véritable prise de risques dans la création de cette plate-forme. Le danger est que toutes les commissions se transforment en discussions vaines et stériles, menées par un ou deux intervenants plus forts en voix et que finalement il ne ressorte rien de cet outil. C'est là un des rôles des commissaires, le gestionnaire de la plate-forme devra veiller à respecter le *timing*, à mettre un terme à des discussions qui tournent en rond, à amener les participants dans un climat de discussion et non revendicatif. Si on tombe dans ces travers, on perd toute la richesse que pourrait apporter la plate-forme.

À cet égard le législateur a imposé lors de la création de la plate-forme une obligation de résultats. Ainsi un bilan sera effectué dans un an et l'administration jugera alors si elle poursuit ou si elle met un terme à l'expérience. Il appartient donc aux différents représentants d'user de la négociation et du compromis si ils souhaitent garder un droit de regard sur la gestion de la Forêt de Soignes.

EN GUISE DE CONCLUSION

Cette plus grande intégration du public dans les processus de prise de décision pour le milieu forestier, ou plus largement pour les milieux naturels, existe déjà dans une série d'endroits. C'est un mouvement présent, entre autres, en Flandre, où des groupes de discussions sont en place sur des projets précis, par exemple pour la Forêt de Meerdael.

Une autre expérience de ce type est en cours en Région wallonne avec les contrats de rivière. Ils ont réunis tous les acteurs d'un cours d'eau afin de résoudre les conflits entre pêcheurs, kayakistes et autres. Ainsi, ces acteurs ont appris à se connaître et à prendre des décisions ensemble.

Si à travers ces démarches, il peut apparaître chez le gestionnaire la crainte d'une perte de responsabilité ou de pouvoir, le forestier est de plus en plus conscient du devoir de service qu'il a envers l'ensemble de la société. Son rôle est de mener une gestion cohérente qui intègre toutes les facettes de la forêt et pour lequel il lui appartient d'user de ses compétences de gestionnaire et de spécialiste de l'écosystème. ■

© IBGE

Le rôle de plus en plus important du forestier envers la société civile l'oblige à une prise de risques jusqu'ici peut utilisée. Son rôle de spécialiste peut l'aider dans ces nouveaux défis...

© IBGE